

**AVENANT N°3
À LA CONVENTION PLURIANNUELLE
DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT
URBAIN DE NANTES METROPOLE
COFINANCÉS PAR L'ANRU
DANS LE CADRE DU NPNRU**

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE.....	4
ARTICLE 2 : OBJET DE L'AVENANT.....	4
ARTICLE 3 : MODIFICATIONS DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE.....	5
ARTICLE 4 – DATE D'EFFET ET MESURE D'ORDRE.....	21
ANNEXES.....	21



Vu le règlement général de l'agence nationale pour la rénovation urbaine relatif au nouveau programme national de la renouvellement urbain (RGA NPNRU), en vigueur au jour de la signature du présent avenant,

Vu le règlement financier (RF) de l'ANRU relatif au NPNRU en vigueur au jour de la signature du présent avenant,

Il est convenu entre :

L'Agence nationale pour la rénovation urbaine, désignée ci-après « l'Agence » ou « l'ANRU », représentée par sa directrice générale

L'État, représenté par le Préfet de département et responsable de la mise en œuvre du renouvellement urbain dans le département,

L'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI), Nantes Métropole, représenté par sa présidente, ci-après désigné « le porteur de projet »,

La Ville de Nantes comprenant au moins un quartier inscrit à l'article 1 de la convention pluriannuelle, représentée son Maire

La Ville de Saint-Herblain comprenant au moins un quartier inscrit à l'article 1 de la convention pluriannuelle, représentée son Maire

Les maîtres d'ouvrage des opérations programmées dans la convention pluriannuelle :

- Aiguillon Construction, représenté par son directeur général
- Atlantique Habitations, représenté par son directeur général
- CDC Habitat Social, représenté par son directeur inter-régional Grand Ouest
 - CIF Coopérative, représenté par sa directrice générale
 - Coop Logis représenté par son président
- Coopérative immobilière de Saint-Nazaire (CISN) représenté par son directeur général adjoint
 - Habitat 44-, représenté par son directeur général
 - Harmonie Habitat , représenté par son directeur général
 - La Nantaise d'Habitations (LNH) représenté par son directeur du patrimoine
- Loire Océan Métropole Aménagement (LOMA), représenté par son directeur général
- Maison Familiale de Loire-Atlantique (MFLA) représenté par son directeur général
- Nantes Métropole Aménagement (NMA), représenté par son directeur général
 - Nantes Métropole Habitat, représenté par son directeur général
 - Novapole Immobilier, représenté par son président
 - Vilogia, représenté par son président du directoire.

Action Logement Services, représenté par sa directrice des programmes nationaux,

Foncière Logement, représenté par sa présidente ,

Ci-après désignés les « Parties prenantes »

En présence de :

La Caisse des Dépôts,

L'Agence nationale de l'habitat (Anah),

Le Conseil départemental de la Loire Atlantique

...

Ci-après désignés les « Partenaires associés »

Ce qui suit :

Article 1 : IDENTIFICATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE

La convention pluriannuelle des projets de Nantes Métropole (n°611), portant sur les quartiers Bellevue, Nantes Saint-Herblain (QP 044005), Bout des Landes- Bout de Pavés incluant le secteur Chêne des Anglais, Nantes (QP 044 008), La Boissière, Nantes (QP 044009), Bottière Pin Sec, Nantes (QP 044014) et Dervallières, Nantes (QP 044006), et dont le dossier a été examiné par le comité d'engagement de l'ANRU en date du 24 septembre 2018, a été signée le 4 octobre 2019.

Cette convention pluriannuelle peut faire l'objet de modifications au cours de son exécution conformément à l'article 7.2 du titre III du RGA NPNRU.

A ce jour, les avenants et ajustements mineurs déjà contractualisés sont les suivants :

N° de l'avenant ou de l'ajustement mineur	Nature de l'avenant (ajustement mineur ou avenant)	Date du Comité d'Engagement	Date signature de l'ajustement mineur et de l'avenant	Description des modifications
Ajustement mineur n°1	Ajustement mineur		17 novembre 2020	<ul style="list-style-type: none"> - modification de maîtrise d'ouvrage des opérations en reconstitution de l'offre - reconstitution de l'offre de logements sociaux : modification de la répartition des logements PLUS et PLAI dans des opérations existantes et actualisation de la programmation de LLS par l'identification d'opérations nouvelles.
Avenant n°1	Avenant	1 ^{er} mars 2021	5 juillet 2021	<ul style="list-style-type: none"> - mise à jour des calendriers contractuels et/ou de modification de maîtrises d'ouvrage, - actualisation de la programmation de logements locatifs sociaux en reconstitution de l'offre par la modification de la répartition des logements PLUS et PLAI dans des opérations existantes, le retrait de certaines opérations et l'identification d'opérations nouvelles. - fusion de deux opérations d'aménagement d'espaces publics sans modification de programme, - apport de compléments/corrections à la convention pluriannuelle.
Avenant n°2	Avenant	21 février 2022.	7 décembre 2022	<ul style="list-style-type: none"> - Actualisation de la programmation habitat des Dervallières - Indemnité de minoration de loyer : réajustement des forfaits à subvention globale constante, élargissement à un nouveau maître d'ouvrage, au projet des Dervallières et création d'une macro-ligne - Mise à jour des calendriers prévisionnels contractuels - Dissociation en 2 opérations des tours 6 et 10 Champlain selon des calendriers d'intervention distincts - Accession à la propriété : affectation de forfaits sur 3

				<p>nouveaux programmes compris dans l'enveloppe globale de primes à répartir</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actualisation de la programmation de logements locatifs sociaux en reconstitution de l'offre par la modification de la répartition des logements PLUS et PLAI dans des opérations existantes, le retrait de certaines opérations et la programmation d'opérations nouvelles. - Réaffectation de la subvention prévue pour la réalisation d'une maison de projet sur l'opération de restructuration du groupe scolaire Urbain Le Verrier à Bottière Pin Sec - Modification des contreparties Foncières pour le groupe Action Logement - Apport de compléments/corrections à la convention pluriannuelle.
Ajustement mineur n°2	Ajustement mineur		28 juin 2023	<ul style="list-style-type: none"> - modification de calendrier opérationnel prévisionnel indiqué dans le contrat pour 15 opérations - Actualisation de la programmation de logements locatifs sociaux en reconstitution de l'offre par la modification de la répartition des logements PLUS et PLAI dans des opérations existantes, le retrait de certaines opérations et la programmation d'opérations nouvelles à enveloppe constante - Accession à la propriété: affectation de 71 forfaits sur 2 nouveaux programmes compris dans l'enveloppe globale des primes à répartir - Changement de maître d'ouvrage de Nantes Métropole vers Novapole pour 2 opérations immobilier à vocation économique - Mise en conformité de l'article 5.2 de la convention pluriannuelle et de l'annexe B2 pour prendre en compte le passage à la gestion en flux ; - Evolution programmatique de 3 logements locatifs sociaux sur site (2 sur Nantes Nord et un sur Dervallières), issus des 40 reconstitutions prévues sur Bottière Pin Sec, qui seront donc réduites à 37. Volume constant de reconstitution de LLS sur site à l'échelle de la convention.

Ajustement mineur n°3	Ajustement mineur		15 avril 2024	Réajustement de la subvention ANRU pour 2 opérations de requalification de LLS, C0611-33-0032 NN-Villes du Canada 228 logements et C0611-33-0020 BPS- Becquerel-Souillarderie 212 logements, en raison de l'évolution du label énergétique visé de HPE Rénovation 2009 en 2019 à BBC Rénovation 2009 aujourd'hui.
Ajustement mineur n° 4	Ajustement mineur		23 Août 2024	- Évolution de calendrier de plusieurs opérations, dont certaines ayant une date limite d'engagement au 30/06/2024 - Fusion de 2 opérations de développement économique à Bottière Pin Sec, Pole ESS et Lieu convivial, sans changer la programmation et l'ambition initiale.
Ajustement mineur n° 5	Ajustement mineur			Actualisation de l'annexe B1 concernant la description de toutes les contreparties foncières pour le groupe Action Logement

Article 2 : OBJET DE L'AVENANT

L'objet du présent avenant consiste en l'intégration des évolutions suivantes :

- ✓ Financements complémentaires de dépenses liées à la prise en compte des enjeux de sécurité dans la conduite d'opérations de démolition, requalification et résidentialisation de logements locatifs sociaux : 300K€ de subventions pour Nantes Métropole Habitat et 100K € de subventions pour CDC Habitat social.
- ✓ Financements complémentaires au titre de la démarche « Quartiers résilients » de l'ANRU, :
 - Co-financement d'une étude d'évaluation de l'impact environnemental et économique de deux projets de réhabilitations-surélévations de Nantes Métropole Habitat et d'Atlantique Habitations comparés à des programmes de construction neuve : 41,21K€ de subventions pour Nantes Métropole sur la base d'une assiette subventionnable estimé à 63,4 K€.
 - Abondement pour l'aménagement des espaces publics du projet global Nantes Nord opéré par LOMA, dont les dimensions de renaturation et de gestion du réseau hydraulique ont été renforcées : 260K€ de subventions pour un investissement augmenté de 2,6M€.
 - Pour la Ville de Nantes le nouvel aménagement du jardin des Lauriers à Bellevue a pour objectif d'apporter davantage de respiration et de végétal au coeur de ce secteur et de favoriser les pratiques sportives libres dans l'espace public en intégrant la dimension « art du déplacement ». Ce programme fait l'objet d'un financement de l'ANRU de 369 K€ de subventions sur la base d'une assiette subventionnable estimée à 1,48M €
- ✓ Actualisation de la répartition de primes ANRU de 10K€/logement permettant de soutenir la commercialisation d'opérations d'accession abordable en Bail Réel Solidaire. Pour les opérations suivantes :
 - Bottière Pin-sec : réajustement des primes ANRU sur l'opération Agora du groupe CIF : 75 primes fléchées sur ce programme et sur l'opération Riveterie Coop Logis/LNH dont la programmation a évoluée et qui comprend aujourd'hui 10 logements BRS en habitat participatif et 10 logements locatifs PLS : 10 primes fléchées

- création d'une opération « réservoir » Nantes Métropole de 7 primes à flécher ultérieurement sur un programme neuf rue Samuel de Champlain à Nantes Nord comprenant 40 logements dont 12 en BRS.

- ✓ Inclusion de la convention de financement des projets d'innovation de Nantes Métropole à la convention pluriannuelle ANRU, comprenant :
 - le projet « Bellevue en transitions » portant sur la réalisation de 4 grandes expérimentations autour de l'agriculture urbaine, de la solidarité alimentaire, de la valorisation des biodéchets et de la création d'un tiers-lieu en matériaux de réemploi. Il s'accompagne d'une animation de la dynamique collective « Bellevue en Transitions »
 - les projets « Quartiers Fertiles » avec la mise en œuvre d'une ferme urbaine au sein du Parc des Dervallières, se déployant sur un modèle de ferme nourricière et productive. Elle constitue un espace ressource en matière d'agriculture et d'alimentation et offrira environ 8 emplois en insertion. « Quartiers fertiles » intègre également un projet d'agriculture urbaine à Nantes Nord à partir d'une serre-pépinière (projet Symbiose de serre sur le toit d'un immeuble de LLS) qui a vocation à fournir des plants pour un réseau de jardins et espaces agricoles en pied d'immeuble. Ce projet est porté par le bailleur social Nantes Métropole Habitat.

Ces évolutions ont été examinées par le Comité d'Engagement du 27 septembre 2023 (amplification du projet de renouvellement urbain dans le cadre de la démarche Quartiers résilient) et du 9 octobre 2023 (prise en compte des surcoûts liés aux enjeux de sûreté sécurité).

Article 3 : MODIFICATIONS DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE

La convention mentionnée à l'article 1 du présent avenant et modifiée par les avenants successifs listés dans ce même article est modifiée dans les conditions ci-après

Article 3.2 - Modification de l'article 2 du titre II « les objectifs poursuivis par le projet de renouvellement urbain »

l'article 2.3 renommé « Orientations stratégiques du projet d'innovation et/ou agriculture urbaine » de la convention pluriannuelle est modifié et dorénavant rédigé comme suit :

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « ANRU+ » au titre du volet « Innover dans les quartiers » Nantes Métropole assure la maîtrise d'ouvrage du projet d'innovation intégrant « Bellevue en transitions » et les projets « Quartiers Fertiles ».

Bellevue en Transitions :

Le Projet dans sa globalité consiste en l'accélération des dynamiques et projets de transitions environnementales, sociales, numériques, sur le territoire du Grand Bellevue, constituant le volet « Transitions » du Projet Global Bellevue (NPNRU). La transition recherchée se veut endogène, solidaire, et par l'action. Pour rappel, la Phase de maturation a permis de tester l'atterrissage des 17 « démonstrateurs » initiaux, leur intérêt intrinsèque et sur le territoire, leur connexion aux politiques publiques des collectivités. Elle a permis de recentrer la dynamique sur les acteurs du territoire.

La Phase de mise en oeuvre du projet d'innovation porte sur la réalisation de 4 grandes expérimentations autour de l'agriculture urbaine, de la solidarité alimentaire, de la valorisation des biodéchets et de la création d'un tiers-lieu en matériaux de réemploi. Elle s'accompagne d'une animation de la dynamique collective.

Ferme urbaine des Dervallières :

Il s'agit d'un projet de **ferme urbaine** professionnelle au sein du Parc des Dervallières se déployant sur un modèle de ferme nourricière et productive, constituant un espace ressource en matière d'agriculture et d'alimentation et offrant environ 8 emplois en insertion.

Nantes Nord Fertile :

Ce projet d'agriculture urbaine se développe à partir d'une serre-pépinière (projet Symbiose de serre sur un toit d'immeuble LLS) qui a vocation à fournir des plants pour un réseau de jardins et espaces agricoles en pied d'immeuble. Le projet est porté par le bailleur social Nantes Métropole Habitat.

La convention de financement des projets d'innovation de Nantes Métropole est annexée à la présente convention.

Article 3.3 - Modification de l'article 3 du titre II « les facteurs clés de réussite et les objectifs d'excellence du projet »

L'article 3.1 « Les engagements spécifiques conditionnant la réussite du projet de renouvellement urbain » est modifié et dorénavant rédigé comme suit :

Afin de contribuer aux orientations stratégiques du contrat de ville et de réduire durablement les écarts entre les quartiers concernés et l'agglomération, des facteurs clés de succès et des interventions nécessaires à la réussite du projet ont été identifiés. Ces interventions sont réalisées sous la responsabilité des Parties prenantes de la convention désignées ci-après.

Plusieurs leviers complémentaires sont mobilisés pour mettre en oeuvre les projets de renouvellement urbain afin de répondre aux enjeux d'attractivité et de mixité sociale et fonctionnelle des quartiers :

- Une **stratégie habitat dédiée et pleinement connectée à la stratégie métropolitaine**, articulant des interventions phasées qui doivent contribuer à une diversification croissante encouragée par une amélioration de l'attractivité des quartiers du NPNRU, et se traduisant à l'horizon 2024 pour les projets d'intérêt national (pour Nantes Nord, prise en compte des évolutions à l'échelle QPV Bout des Pavés- Chêne des Anglais) par une diminution de la proportion de logements locatifs sociaux entre -10 et -11 points, et une augmentation de la proportion de logements abordables entre +5 et +7 points, et de logements libres entre +2 et +6 points.

- **Des attributions dans le parc social qui veilleront à diversifier les ménages accueillis** : la CIA de la Métropole définit des objectifs volontaristes, au-delà de l'obligation légale issue de la Loi Égalité et Citoyenneté : 20 % à 30 % des attributions annuelles de logements sociaux devront être affectées à des ménages cibles (ressources > à 60 % des plafonds HLM, 4ème et une partie du 3ème quartile) ayant un lien avec l'emploi ou retraités. Pour mettre en œuvre ces objectifs, différents outils seront mobilisés, parmi lesquels la « location active », processus d'attribution expérimental des logements locatifs sociaux qui concilie choix du demandeur, équité de traitement et respect de la réglementation, expérimenté sur les immeubles faisant l'objet d'une forte restructuration. Elle sera accompagnée d'actions complémentaires, notamment une communication spécifique pour valoriser les atouts des quartiers et donner à voir les interventions publiques ambitieuses en lien avec la Maison de l'Habitant, le développement de l'accueil /accompagnement des nouveaux ménages au sein des quartiers par des acteurs institutionnels et/ou associatifs, en lien avec les maisons de quartier.

- **Le développement économique et l'emploi comme leviers pour l'attractivité et le rayonnement des quartiers** : forte de son attractivité et de son dynamisme économique, Nantes Métropole fait le choix d'un développement économique qui vise à introduire les quartiers dans la stratégie de développement économique du territoire métropolitain et à inverser la dynamique de décrochage qui ressort de la lecture de certains indicateurs, notamment en matière d'emploi. L'objectif est de faire en sorte que les habitants et les entreprises des quartiers de la politique de la ville bénéficient de la dynamique de l'agglomération et y contribuent. Sur la base des spécificités attachées à chaque quartier et en cohérence avec les projets de chaque quartier, il s'agit de développer : une offre d'accueil singulière, via notamment l'immobilier d'entreprises, qui complète l'offre existante sur la Métropole, une offre de services qui réponde aux besoins des entreprises des quartiers pour favoriser leur ancrage territorial tout en répondant à leurs besoins professionnels, une restructuration, modernisation et un renouvellement de l'appareil commercial.

Dans ce contexte de dynamisme économique, il s'agit de fédérer les acteurs du territoire et de les mobiliser afin de faciliter les parcours vers l'emploi pour les habitants des quartiers, en particulier des jeunes, des seniors ou des femmes qui rencontrent des difficultés particulières d'accès à l'emploi. La diversité, la mixité et la lutte contre les discriminations sont placées au cœur des actions. Sur la base de l'identification des besoins spécifiques des quartiers, des actions particulières sont mises en œuvre en direction des chercheurs d'emploi autour de quelques priorités :

- Favoriser le rapprochement avec les entreprises par la mise en relation de l'offre et de la demande (Forums emploi, entreprises accueillantes / Charte Entreprises et Quartiers, clauses sociales ANRU...) et la mobilisation des publics éloignés et très éloignés. Des actions spécifiques sont également mises en place en direction des filières qui recrutent.

- Mettre en œuvre la charte locale d'insertion, avec une organisation ad hoc de gestion des offres d'emploi et la mobilisation d'un poste de chargé de mission « mobilisation des publics QPV » à la Maison de l'Emploi ;

- Réduire les freins à l'emploi : plateforme mobilités emploi, qui déploie une offre de service territoriale avec les partenaires opérateurs de mobilité ; actions sur les modes de garde ; renforcement des compétences linguistiques par la structuration et la mise en œuvre d'actions spécifiques à visée professionnelle ;

- Apporter un accompagnement renforcé à la construction des parcours d'insertion professionnelle (PLIE, Mission Locale) et mettre en œuvre des actions spécifiques en réponse aux besoins identifiés, notamment pour les jeunes, les seniors et les femmes ;

- Lutter contre toutes formes de discriminations à l'emploi / la qualification.

- **L'attractivité de l'offre scolaire** : La restructuration des groupes scolaires Urbain Le Verrier à Bottière-Pin Sec et Alain Fournier à Bellevue, sur le secteur du Bois Hardy constitue une réponse à l'augmentation des effectifs scolaires et à la recherche d'un renforcement de leur mixité. Cette mixité scolaire accrue sera encouragée également par des modifications de la sectorisation scolaire pour rééquilibrer l'adéquation offre / besoins entre les différents micro-territoires à Bottière et à Bellevue. Ainsi, à la rentrée 2017, certains élèves de l'ancien périmètre scolaire Julien Gracq de l'éco-quartier Bottière-Chénaie ont fait leur rentrée à l'école Urbain Le Verrier située au Pin Sec. Concernant l'école Alain Fournier, son périmètre sera élargi à la livraison de l'équipement du secteur Est de Chantenay, plus favorisé. Plusieurs actions viennent également renforcer le dynamisme de ces 2 groupes scolaires au sein du REP+. L'ensemble de ces évolutions s'intègrent dans le schéma directeur des écoles nantaises, approuvé en février 2018 et comprenant la construction de 5 nouvelles écoles et l'extension de 15 groupes scolaires (soit 140 classes de plus) sur la période 2018-2024, pour un budget de près de 200 M€.

Au-delà du volet patrimonial, ce sont les engagements du Projet Éducatif de Territoire (PedT) qui fédèrent l'ensemble des acteurs de la communauté éducative pour développer des projets adaptés à chaque territoire, y compris dans les passerelles petite enfance <=> écoles et écoles <=> collèges.

- **le développement de démarches innovantes** favorisant le renouvellement de l'image des quartiers se traduit par des initiatives dans les quartiers parmi lesquelles :

- le développement de démarches innovantes soutenues dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt ANRU + (cf article 2.3, 3.2 et 9.3)
- le projet Yhnova : réalisation d'une maison en locatif social implantée dans le quartier Bottière grâce à la technologie d'impression 3D robotisée Batiprint3D, et en partenariat avec l'Université de Nantes et Nantes Métropole Habitat, cofinancée à hauteur de 250K€ par la Caisse des Dépôts.
- la création d'un Pôle Économie Sociale et Solidaire à la Bottière : est en cours une étude de faisabilité par les Ecosolies, acteur de référence sur la Métropole en matière d'ESS,
- le lancement d'une démarche-test d'auto-réhabilitation accompagnée par les Compagnons Bâisseurs et d'une démarche de design de service dans la conception du futur pôle équipements publics de la Bottière.

A cela, s'ajoutent des pratiques renouvelées dans la conception des projets de renouvellement urbain, comme par exemple l'intégration dans l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine des Dervallières de deux associations locales (La Luna, le Dernier spectateur) ou l'utilisation du numérique en continu dans le dispositif de dialogue citoyen utilisé pour la conception du projet Nantes Nord (avec la plateforme numérique Nantes&co).

- **La nature en ville** : L'étoile verte s'inscrit dans le projet global de la nature en ville, marqueur politique du mandat métropolitain. Demande récurrente des habitants, très attachés au caractère vert de leur territoire mis en évidence lors de la valorisation par « Nantes Capitale Verte Européenne » en 2013, l'étoile verte est la connexion des 100 parcs et jardins nantais de la « ville jardin » à la Trame Verte et Bleue de la « métropole nature » via les vallées nantaises (la Loire, la Chézine, le Cens, l'Erdre, la Sèvre nantaise,...). Cette valorisation du paysage est inscrite dans tous les projets de renouvellement urbain et notamment ceux s'inscrivant dans le cadre du NPNRU, par des paysagistes concepteurs mandataires ou associés, avec la participation des habitants. Le concept d'étoile verte vise à donner une cohérence globale et un contenu à cette politique publique fédératrice.

Le développement de démarches autour sur la valorisation de toitures utiles dans le parc social par la surélévation du bâti existant, de la renaturation, de la gestion hydraulique et de l'adaptation au changement climatique ont été soutenues dans le cadre de la démarche « **Quartiers Résilients** » (cf article 3.2, 9.1.1.1, 9.1.1.2).

- **Des initiatives en matière de prévention et d'accès aux soins à travers la création de deux maisons de santé pluri-professionnelles** : des diagnostics ont mis en évidence des inégalités très marquées

d'accès aux soins entre les quartiers prioritaires et le reste de la ville. Des études plus spécifiques sur les quartiers de Bellevue et Nantes Nord sont à l'origine de la création de deux Maisons de santé pluri-professionnelles, avec pour objectif de renforcer l'offre de santé dans ces quartiers à travers un regroupement de professionnels de santé, ainsi que des services d'action territoriale proposant un accompagnement ouvert à tous.

- Des actions à renforcer dans le domaine de la tranquillité publique, compétence régalienn
e de l'État : Le sentiment d'insécurité a augmenté depuis 4 ans chez les habitants des quartiers prioritaires (données du baromètre GUSP 2018), confirmant dans le champ du ressenti la prégnance de problématiques délinquantes sur certains secteurs et leur inscription dans la durée. Cette tendance plus ou moins affirmée selon les quartiers de l'agglomération se manifeste sous la forme préoccupante du trafic de stupéfiants, de rodéos, de rassemblements dans les halls d'immeuble et d'incivilités diverses, mais aussi par le développement d'usage des armes à feu. La première attente exprimée par les habitants est liée à ce besoin de se sentir en sécurité dans son cadre de vie.

Sous l'autorité des maires, les conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance sont les espaces d'animation et de coordination partenariale à l'échelle communale. Ils sont actifs à Nantes et à Saint-Herblain. A Nantes, le CATTP (Contrat d'Action Territorial de Tranquillité publique) est l'outil opérationnel qui définit la stratégie d'intervention dans les quartiers entre les différents partenaires, en priorisant les secteurs les plus exposés aux faits de délinquance.

Plusieurs évolutions sont à noter :

- un partenariat fort entre les acteurs de la sécurité (police nationale, justice, bailleurs, transporteurs, acteurs de l'éducation et de prévention...) qui s'inscrit dans une dynamique de traitement au plus près des préoccupations des habitants. L'accompagnement individuel ou collectif des habitants confrontés à la délinquance est une priorité pour l'ensemble des intervenants ;
- une première phase du schéma de mutualisation de la métropole nantaise a engagé la mise en œuvre d'un réseau de caméras de vidéoprotection doté d'un centre de supervision urbain sur 4 communes volontaires de l'agglomération, incluant une couverture large des quartiers politique de la ville (dispositif effectif sur Nantes et Saint-Herblain depuis le printemps 2018) ;
- dans le cadre de la mise en place de la Police de Sécurité du Quotidien, la désignation pour l'agglomération nantaise de 3 Quartiers de Reconquête Républicaine, dont Bellevue Nantes/Saint-Herblain et Dervallières pour les quartiers du NPNRU ;
- l'ancrage des dispositifs de médiation sociale comme outil de tranquillité publique mais aussi de prévention de la délinquance sur les communes de Nantes et Saint-Herblain.

- Des projets dialogués au territoire : un dialogue citoyen mis en œuvre autour des projets de renouvellement urbain qui englobe toutes les formes et modes de faire participatifs avec les habitants et acteurs sociaux, économiques des quartiers, qui reconnaît l'expertise d'usage et citoyenne pour enrichir les projets dans toutes leurs composantes urbaines comme sociales et soutient la décision des élus et des partenaires institutionnels.

l'article 3.2 Les objectifs d'excellence du projet de renouvellement urbain est modifié et dorénavant rédigé comme suit :

La mobilisation des leviers décrits à l'article 3.1 pour mettre en œuvre les projets de renouvellement urbain constitue les clés de succès et d'excellence des projets qui se caractérisent ainsi par :

- une approche globale dans le cadre duquel le projet urbain constitue un élément important du projet de territoire mais dont l'action seule ne peut permettre d'atteindre les objectifs de transformation profonde du territoire,
- un dialogue citoyen visant une élaboration, une compréhension et une appropriation partagés du projet,
- le développement de démarches innovantes soutenues dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt ANRU + (cf article 2.3, 3.2 et 9.3)

- les projets retenus dans la démarche « **Quartiers résilients** » portant sur le soutien financier de plusieurs projets :

- étude d'évaluation de l'impact environnemental et économique de deux projets de réhabilitations et surélévations de Nantes Métropole Habitat et d'Atlantique Habitations comparés à des programmes de construction neuve,
- opération d'aménagement des espaces publics du projet global Nantes Nord dont les dimensions de renaturation et de gestion du réseau hydraulique ont été renforcées,
- nouvel aménagement du jardin des Lauriers à Bellevue ayant pour objectif d'apporter davantage de respiration et de végétal au coeur de ce secteur et de favoriser les pratiques sportives libres dans l'espace public en intégrant la dimension « art du déplacement ».

Article 3.9 – Modification de l'article 9 du titre III « Les opérations programmées dans la présente convention et leur calendrier opérationnel »

Sans objet

Article 3.9.1 – Modification de l'article 9.1 « Les opérations cofinancées par l'ANRU dans le cadre de la convention pluriannuelle »

Sans objet

Article 3.9.1.1- Modification de l'article 9.1.1 « La présentation des opérations cofinancées par l'ANRU dans la présente convention au titre du NPNRU »

Sans objet

Article 3.9.1.1.1 – Modification de l'article 9.1.1.1 – « Les opérations d'ingénierie cofinancées par l'ANRU »

- Les opérations « Les études, expertises et moyens d'accompagnement du projet / l'accompagnement des ménages / la conduite du projet de renouvellement urbain » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

Libellé de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Annu	Montant prévisionnel de subvention Annu	Date de prise en compte des dépenses	Semestre	Année	Durée en semestre
NN-Chef de projet global	C0611-14-0044	QP044008	NANTES METROPOLE	862 500,00	50,00%	431 250,00	24/09/2018	S1	2019	15
BPS - Co-construction Animation de projet	C0611-14-0047	QP044014	NANTES METROPOLE	325 000,00	15,38%	50 000,00	24/09/2018	S2	2018	13
BPS - Chef de projet global	C0611-14-0048	QP044014	NANTES METROPOLE	690 000,00	50,00%	345 000,00	24/09/2018	S1	2019	15
PGB - Expertise sur l'organisation de la concertation et la co-construction	C0611-14-0078	QP044005	NANTES METROPOLE	200 000,00	50,00%	100 000,00	24/09/2018	S1	2019	10
PGB - Co construction - Animation de projet	C0611-14-0079	QP044005	NANTES METROPOLE	325 000,00	15,38%	50 000,00	24/09/2018	S2	2018	13
PGB - Histoire et mémoire du quartier	C0611-14-0080	QP044005	NANTES METROPOLE	200 000,00	25,00%	50 000,00	24/09/2018	S2	2018	13
PGB - Chef de projet urbain	C0611-14-0081	QP044005	NANTES METROPOLE	862 500,00	50,00%	431 250,00	24/09/2018	S1	2019	15
PGB - Chef de projet global	C0611-14-0082	QP044005	NANTES METROPOLE	862 500,00	50,00%	431 250,00	24/09/2018	S2	2019	15
NN - Co-construction et animation du projet	C0611-14-0111	QP044008	NANTES METROPOLE	325 000,00	15,38%	50 000,00	24/09/2018	S2	2018	13
Transv - Chargé de mission concertation	C0611-14-0112	QP044005	NANTES METROPOLE	617 500,00	50,00%	308 750,00	24/09/2018	S1	2020	13
Transv - Chargé de mission NPNRU	C0611-14-0113	QP044005	NANTES METROPOLE	712 500,00	50,00%	356 250,00	24/09/2018	S1	2019	15
Transv- Evaluation du relogement	C0611-14-0114	QP044005	NANTES METROPOLE	250 000,00	50,00%	125 000,00	04/10/2019	S2	2024	4
DERV - Chef de projet global	C0611-14-0147	QP044006	NANTES METROPOLE	431 250,00	50,00%	215 625,00	24/09/2018	S1	2019	15
DERV - Co construction et animation de projet	C0611-14-0149	QP044006	NANTES METROPOLE	200 000,00	25,00%	50 000,00	24/09/2018	S2	2018	13
BPS - Histoire et mémoire du quartier	C0611-14-0169	QP044014	NANTES METROPOLE	200 000,00	25,00%	50 000,00	24/09/2018	S1	2023	8
NN - Histoire et mémoire du quartier	C0611-14-0170	QP044008	NANTES METROPOLE	200 000,00	25,00%	50 000,00	24/09/2018	S1	2023	10
Derv - mémoire des quartiers - recueil récits	C0611-14-0171	QP044006	NANTES METROPOLE	20 000,00	25,00%	5 000,00	24/09/2018	S1	2023	8
NN - études pré-opérationnelles	C0611-14-0174	QP044008	NANTES METROPOLE	565 400,00	50,00%	282 700,00	24/09/2018	S2	2018	6
Transv - QR- Evaluation environnementale et économique de projets réhabilitation/surélévation d'immeubles	C0611-14-0204	QP999100	NANTES METROPOLE	63 400,00	65,00%	41210,00	27/09/2023	S1	2024	6

- Les opérations « Le relogement des ménages avec minoration de loyer » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

Sans objet

Article 3.9.1.1.2 – Modification de l'article 9.1.1.2 « Les opérations d'aménagement cofinancées par l'ANRU »

- Les opérations « La démolition de logements locatifs sociaux » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

▪

Libellé de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Semestre	Année	Durée en semestre
PGB - Mendès France	C0611-21-0128	QP044005	CDC HABITAT SOCIAL	16 602 137,56	80 %	13 281 710,05	24/09/2018	S2	2020	16
PGB - Village de la Bernardière	C0611-21-0129	QP044005	HABITAT 44	1 757 290,70	80 %	1 405 832,56	08/06/2015	S2	2015	12
PGB - Les Nobels	C0611-21-0127	QP044005	HARMONIE HABITAT	316 411,68	90 %	284 770,51	08/06/2015	S2	2018	4
PGB - Moulin du Bois	C0611-21-0126	QP044005	HLM ATLANTIQU HABITAT	641 583,80	72 %	464 034,00	04/10/2019	S2	2020	10
NN - 8 Champlain	C0611-21-0016	QP044008	NMH	5 584 029,78	71 %	3 977 360,57	24/09/2018	S1	2019	12
NN - Villes du Canada - Vancouver	C0611-21-0017	QP044008	NMH	2 829 932,94	77 %	2 181 413,40	24/09/2018	S1	2020	12
BPS - Becquerel - Souillarderie	C0611-21-0018	QP044014	NMH	5 755 366,48	61 %	3 487 237,56	24/09/2018	S2	2018	12
BPS - Grignard Sabatier	C0611-21-0019	QP044014	NMH	1 767 518,00	80 %	1 414 014,40	24/09/2018	S2	2022	8
PGB - Bois Hardy - Saône et Rhône	C0611-21-0024	QP044005	NMH	3 912 286,01	80 %	3 129 828,81	25/03/2016	S2	2015	11
PGB - Gers Impair	C0611-21-0025	QP044005	NMH	2 947 160,41	80 %	2 357 728,33	24/09/2018	S2	2018	9
PGB - Linéaire du Doubs	C0611-21-0026	QP044005	NMH	3 190 703,20	80 %	2 552 562,56	08/06/2015	S2	2015	10
PGB - Moulin des Hiorts	C0611-21-0027	QP044005	NMH	7 051 402,35	67 %	4 726 157,30	24/09/2018	S2	2018	12
PGB - Moulin Lambert	C0611-21-0028	QP044005	NMH	83 262,22	80 %	66 609,78	24/09/2018	S2	2018	11
PGB - Romain Rolland	C0611-21-0029	QP044005	NMH	992 515,11	80 %	794 012,09	24/09/2018	S1	2023	6
DERV - Lorrain de la tour	C0611-21-0138	QP044006	NMH	3 142 458,53	80 %	2 513 966,82	03/04/2019	S1	2019	12

- Les opérations « Le recyclage de copropriétés dégradées » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

Sans objet

- Les opérations « Le recyclage de l'habitat ancien dégradé » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

Sans objet

- Les opérations « L'aménagement d'ensemble » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

Libellé de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Annu	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Semestre	Année	Durée en semestre
NN- Espaces Publics Bout des Pavés- Chêne des Anglais-Square Winnipeg	C0611-24-0040	QP044008	LOMA	24 459 334,60	25 %	6 009 658,51	24/09/2018	S2	2020	12
NN- Espaces Publics Centre Commercial Boissière	C0611-24-0041	QP044008	LOMA	2 900 019,58	25 %	725 004,90	24/09/2018	S2	2019	14
PGB - Aménagement d'ensemble NPNRU	C0611-24-0099	QP044005	LOMA	43 070 347,31	23 %	9 814 876,77	24/09/2018	S1	2019	20
PGB - Parcs et squares secteur des Lauriers	C0611-24-0098	QP044005	NANTES	957 810,00	25 %	239 452,50	24/09/2018	S2	2018	5
PGB - QR - Jardin des Lauriers - Square Michelle Palas	C0611-24-0203	QP044005	NANTES	1 475 285,76	25 %	368 821,44	27/09/2023	S2	2024	4
BPS - Opération d'ensemble	C0611-24-0023	QP044014	NANTES METROP AMGT	18 274 235,76	25 %	4 568 558,94	24/09/2018	S2	2018	16
DERV - Aménagement Place des Dervallières et abords	C0611-24-0150	QP044006	NANTES METROP AMGT	2 570 231,80	25 %	642 557,95	03/04/2019	S2	2019	16
PGB - Espaces publics - Secteur Lauriers et abords	C0611-24-0100	QP044005	NANTES METROPOLE	1 040 680,00	25 %	260 170,00	24/09/2018	S2	2018	5
PGB - Espaces publics - Bernardière Nord - Ilot des Arts	C0611-24-0101	QP044005	NANTES METROPOLE	3 066 535,00	25 %	766 633,75	24/09/2018	S2	2022	8
PGB - Réaménagement du Parking Bernardière	C0611-24-0097	QP044005	SAINT HERBLAIN	614 750,00	15 %	92 212,50	04/10/2019	S1	2024	4

Article 3.9.1.1.3 – Modification de l'article 9.1.1.3 « les programmes immobiliers cofinancés par l'ANRU »

- Les opérations « La reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux (LLS) » sont modifiées et présentées comme suit :

Sans objet

- Les opérations « La production d'une offre de logement temporaire » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

Sans objet

- Les opérations « La requalification de logements locatifs sociaux » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

Libellé de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette prévisionnelle		Taux de subvention Annu	Montant prévisionnel du concours financier		Date de prise en compte des dépenses	Semestre	Année	Durée en semestre
				Assiette prêt bonifié	Assiette subvention		Volume de prêt bonifié	Subvention				
NN - 3 et 5 Québec	C0611-33-0140	QP044008	AIGUILLON CONSTRUCTI	Assiette prêt bonifié	8 262 730,00	20 %	Volume de prêt bonifié	3 693 716,08	24/09/2018	S2	2019	8
				Assiette subvention	6 319 609,60		Subvention	1 263 921,92				
				Total concours financier			4 957 638,00					
PGB - Mendès France	C0611-33-0086	QP044005	CDC HABITAT SOCIAL	Assiette prêt bonifié	16 437 369,16	20 %	Volume de prêt bonifié	3 543 497,00	13/06/2018	S1	2019	14
				Assiette subvention	13 837 369,16		Subvention	2 767 473,83				
				Total concours financier			6 310 970,83					
PGB - NOBELS - Charente	C0611-33-0087	QP044005	HARMONIE HABITAT	Assiette prêt bonifié	3 874 700,00	10 %	Volume de prêt bonifié	2 048 350,00	04/10/2019	S2	2022	8
				Assiette subvention	2 764 700,00		Subvention	276 470,00				
				Total concours financier			2 324 820,00					
PGB - NOBELS - St Servan	C0611-33-0088	QP044005	HARMONIE HABITAT	Assiette prêt bonifié	2 862 395,00	10 %	Volume de prêt bonifié	1 513 197,50	04/10/2019	S2	2022	8
				Assiette subvention	2 042 395,00		Subvention	204 239,50				
				Total concours financier			1 717 437,00					
PGB - Hauts de St Herblain	C0611-33-0089	QP044005	HLM ATLANTIQ HABITAT	Assiette prêt bonifié	3 311 476,00	20 %	Volume de prêt bonifié	1 522 590,40	24/09/2018	S1	2020	4
				Assiette subvention	2 321 476,00		Subvention	464 295,20				
				Total concours financier			1 986 885,60					
PGB - Moulin du Bois	C0611-33-0133	QP044005	HLM ATLANTIQ HABITAT	Assiette prêt bonifié	14 590 594,30	20 %	Volume de prêt bonifié	3 204 119,00	24/09/2018	S1	2023	10
				Assiette subvention	11 730 594,30		Subvention	2 346 118,86				
				Total concours financier			5 550 237,86					
BPS - Becquere! Souillarderie	C0611-33-0020	QP044014	NMH	Assiette prêt bonifié	14 141 844,45	20 %	Volume de prêt bonifié	6 080 737,78	24/09/2018	S2	2022	8
				Assiette subvention	12 021 844,45		Subvention	2 404 368,89				
				Total concours financier			8 485 106,67					

NN - Symbiose - J.Cartier	C0611-33-0030	QP044008	NMH	Assiette prêt bonifié	694 218,00		Volume de prêt bonifié	325 687,20	24/09/2018	S1	2020	4
				Assiette subvention	454 218,00	20 %	Subvention	90 843,60				
				Total concours financier			416 530,80					
NN - 1 Québec	C0611-33-0031	QP044008	NMH	Assiette prêt bonifié	5 301 838,00		Volume de prêt bonifié	2 312 735,20	24/09/2018	S2	2020	14
				Assiette subvention	4 341 838,00	20 %	Subvention	868 367,60				
				Total concours financier			3 181 102,80					
NN - Villes du Canada	C0611-33-0032	QP044008	NMH	Assiette prêt bonifié	6 851 942,00		Volume de prêt bonifié	3 316 776,80	24/09/2018	S1	2022	10
				Assiette subvention	3 971 942,02	20 %	Subvention	794 388,40				
				Total concours financier			4 111 165,20					
PGB - DRAC	C0611-33-0083	QP044005	NMH	Assiette prêt bonifié	3 569 789,27		Volume de prêt bonifié	1 840 894,63	04/10/2019	S1	2024	4
				Assiette subvention	3 009 789,27	10 %	Subvention	300 978,93				
				Total concours financier			2 141 873,56					
PGB - Lauriers Nord	C0611-33-0084	QP044005	NMH	Assiette prêt bonifié	2 962 585,26		Volume de prêt bonifié	1 554 292,63	24/09/2018	S1	2024	8
				Assiette subvention	2 232 585,26	10 %	Subvention	223 258,53				
				Total concours financier			1 777 551,16					
PGB - Romain Rolland	C0611-33-0085	QP044005	NMH	Assiette prêt bonifié	961 660,00		Volume de prêt bonifié	520 830,00	04/10/2019	S1	2023	8
				Assiette subvention	561 660,00	10 %	Subvention	56 166,00				
				Total concours financier			576 996,00					
NN - 6 Champlain	C0611-33-0119	QP044008	NMH	Assiette prêt bonifié	3 862 439,56		Volume de prêt bonifié	1 804 975,83	24/09/2018	S2	2024	6
				Assiette subvention	2 562 439,56	20 %	Subvention	512 487,91				
				Total concours financier			2 317 463,74					
PGB - Moulin des Hiorts	C0611-33-0130	QP044005	NMH	Assiette prêt bonifié	2 817 018,55		Volume de prêt bonifié	1 506 509,27	24/09/2018	S2	2020	8
				Assiette subvention	1 837 018,55	10 %	Subvention	183 701,86				
				Total concours financier			1 690 211,13					
PGB - Moulin Lambert	C0611-33-0131	QP044005	NMH	Assiette prêt bonifié	1 314 739,00		Volume de prêt bonifié	711 369,50	24/09/2018	S1	2020	6
				Assiette subvention	774 739,00	10 %	Subvention	77 473,90				
				Total concours financier			788 843,40					

PGB - Tour du Doubs	C0611-33-0132	QP044005	NMH	Assiette prêt bonifié	8 382 237,26		Volume de prêt bonifié	3 437 676,00	24/09/2018	S2	2023	8
				Assiette subvention	7 572 237,26	20 %	Subvention	1 514 447,45				
							Total concours financier	4 952 123,45				
DERV- Lorrain de la Tour	C0611-33-0143	QP044006	NMH	Assiette prêt bonifié	13 603 502,22		Volume de prêt bonifié	1 750 400,00	03/04/2019	S2	2021	8
				Assiette subvention	10 503 502,22	13 %	Subvention	1 392 352,13				
							Total concours financier	3 142 752,13				
NN - 10 Champlain	C0611-33-0178	QP044008	NMH	Assiette prêt bonifié	2 466 019,09		Volume de prêt bonifié	1 152 407,63	24/09/2018	S2	2024	6
				Assiette subvention	1 636 019,09	20 %	Subvention	327 203,82				
							Total concours financier	1 479 611,45				
NN - 2 et 4 Champlain	C0611-33-0033	QP044008	SAHLM VILOGIA	Assiette prêt bonifié	8 978 881,12		Volume de prêt bonifié	4 007 552,45	24/09/2018	S2	2018	5
				Assiette subvention	6 898 881,12	20 %	Subvention	1 379 776,22				
							Total concours financier	5 387 328,67				

- Les opérations « La résidentialisation de logements locatifs sociaux / de copropriétés dégradées » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

Libellé de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Annu	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Semestre	Année	Durée en semestre
NN - Québec 3 et 5	C0611-34-0125	QP044008	AIGUILLON CONSTRUCTI	541 448,75	40 %	216 579,50	24/09/2018	S2	2019	8
PGB - Mendès France	C0611-34-0093	QP044005	CDC HABITAT SOCIAL	801 307,92	40 %	320 523,17	24/09/2018	S1	2019	14
PGB - NOBELS - Charente	C0611-34-0095	QP044005	HARMONIE HABITAT	1 659 868,60	40 %	663 947,44	04/10/2019	S2	2022	8
PGB - NOBELS - St Servan	C0611-34-0096	QP044005	HARMONIE HABITAT	1 225 900,00	40 %	490 360,00	04/10/2019	S2	2022	8
PGB - Hauts de St Herblain	C0611-34-0094	QP044005	HLM ATLANTI Q HABITAT	530 496,00	40 %	212 198,40	24/09/2018	S1	2020	4
PGB - Moulin du Bois	C0611-34-0136	QP044005	HLM ATLANTI Q HABITAT	998 890,00	40 %	399 556,00	24/09/2018	S1	2020	10
BPS - Becquereel - Souillarderie	C0611-34-0021	QP044014	NMH	592 355,80	40 %	236 942,32	24/09/2018	S2	2022	8
NN - 1 Québec	C0611-34-0034	QP044008	NMH	444 962,60	40 %	177 985,04	24/09/2018	S2	2023	6
NN - Jacques Cartier	C0611-34-0035	QP044008	NMH	2 716 122,90	40 %	1 086 449,16	04/10/2019	S1	2024	8
NN - Villes du Canada	C0611-34-0036	QP044008	NMH	1 334 886,65	40 %	533 954,66	04/10/2019	S2	2024	4
NN - Fantaisie	C0611-34-0038	QP044008	NMH	347 626,60	40 %	139 050,64	04/10/2019	S1	2023	4
PGB - Drac	C0611-34-0090	QP044005	NMH	259 261,01	40 %	103 704,40	04/10/2019	S1	2024	4
PGB - Lauriers Nord	C0611-34-0091	QP044005	NMH	477 407,55	40 %	190 963,02	04/10/2019	S2	2024	8
PGB - Romain Rolland	C0611-34-0092	QP044005	NMH	185 400,70	40 %	74 160,28	04/10/2019	S1	2023	8
PGB - Tour du Doubs	C0611-34-0134	QP044005	NMH	954 815,10	40 %	381 926,04	24/09/2018	S2	2023	8
PGB - Moulin Lambert	C0611-34-0135	QP044005	NMH	250 291,75	40 %	100 116,70	24/09/2018	S1	2024	8
PGB - Moulin des Hiorts	C0611-34-0137	QP044005	NMH	454 232,75	40 %	181 693,10	24/09/2018	S2	2020	8
DERV- Lorrain de la tour	C0611-34-0144	QP044006	NMH	563 637,00	40 %	225 454,80	03/04/2019	S1	2021	8
DERV- B2, B3, B4	C0611-34-0145	QP044006	NMH	654 545,46	40 %	261 818,18	03/04/2019	S2	2023	6
DERV- Greuze	C0611-34-0146	QP044006	NMH	56 363,64	40 %	22 545,46	03/04/2019	S2	2023	6
NN - 2 et 4 Champlain	C0611-34-0037	QP044008	SAHLM VILOGIA	846 917,50	40 %	338 767,00	24/09/2018	S2	2023	3

- Les opérations « Les actions de portage massif en copropriétés dégradées » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

sans objet

- Les opérations « La diversification de l’habitat dans le quartier par l’accession à la propriété » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

Libellé de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Annu	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Semestre	Année	Durée en semestre
BPS- Coeur de quartier - 75 logements	C0611-36-0141	QP044014	CIF COOPERATIVE	0,00	0 %	750 000,00	24/09/2018	S1	2020	8
PGB- MF2 Mendès France - 29 logements	C0611-36-0201	QP044005	CIF COOPERATIVE	0,00	0 %	290 000,00	24/09/2018	S1	2024	10
PGB- MF5- Mendès France - 48 logements	C0611-36-0176	QP044005	CISN COOPERATIVE	0,00	0 %	480 000,00	24/09/2018	S1	2023	5
PGB- Mendès France- MF6 – 42 logements	C0611-36-0202	QP044005	CISN COOPERATIVE	0,00	0 %	420 000,00	28/06/2023	S2	2023	5
BPS- "Mon habitat rêvé" - Pin-Sec-10 logements	C0611-36-0183	QP044014	COOP LOGIS	0,00	0 %	100 000,00	02/05/2022	S2	2025	4
DEV- Ilot B- place des Dervallières - 25 logements	C0611-36-0186	QP044006	GHT MFLA	0,00	0 %	250 000,00	24/09/2018	S2	2024	8
TRANS - 7 logements à flécher	C0611-36-0205	QP044008	NANTES METROPOLE	0,00	0 %	70 000,00	04/10/2019	S2	2024	6

- Les opérations « La diversification fonctionnelle dans le quartier : les équipements publics et collectifs de proximité » sont modifiées et désormais présentés comme suit :

Sans objet

- Les opérations « La diversification fonctionnelle dans le quartier : l’immobilier à vocation économique » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

Sans objet

- Les opérations « Autres investissements concourant au renouvellement urbain » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

Article 3.9.2.3 – Modification de l'article 9.2.3 « les opérations bénéficiant de financements de la Caisse des dépôts et consignations »

L'article est modifié et désormais rédigé comme suit :

Article 3.9.2.4 – Modification de l'article 9.2.4 « les opérations bénéficiant des financements d'autres Partenaires associés »

L'article est modifié et désormais rédigé comme suit :

Article 3.9.3 – Modification de l'article 9.3 « Les opérations financées par le PIA au titre de l'axe 1 de l'action VDS et/ou du volet « quartiers » de l'action TI »

L'article est modifié et désormais rédigé comme suit :

Le tableau ci-après porte sur le financement des études et des missions d'ingénierie dans le cadre du projet d'innovation « Inclusion et Numérique pour le Quartier Bellevue » (QP 044005).

Le tableau ci-après présente l'ensemble des actions subventionnées dans le cadre du projet d'innovation de Nantes Métropole intégrant la démarche « Bellevue en Transitions et les projets « Quartiers Fertiles: Ferme urbaine des Dervallières et Nantes Nord Fertile.

Axe d'expérimentation et intitulé de l'action	Nature de la dépense (ingénierie, investissement, personnel)	Partenaire maître d'ouvrage	Montant prévisionnel HT de l'action (assiette de subvention PIA)	Taux de subvention PIA	Montant plafond de la subvention PIA	Cofinancement de l'action (montant et nom, y compris NPNRU)	
Axe 1 Développement d'une ferme urbaine expérimentale : La Petite Ferme Urbaine (PFU)							
1 · 1	Etudes préalables à la création d'une champignonnière expérimentale	Études / Ingénierie	Environnements solidaires	40 000,00 €	80,00%	32 000,00 €	8 000, 00 € (fonds propres)
1 · 2	Equipement du prototype de champignonnière	Investissements	Environnements solidaires	28 000,00 €	35,00%	9 800,00 €	18 200,00 € (NM, fonds propres)
1 · 3	Etude d'implantation paysagère du Terrain de culture participative	Études / Ingénierie	Environnements solidaires	10 000,00 €	80,00%	8 000,00 €	2 000, 00 € (fonds propres)
1 · 4	Equipements nécessaires au projet de cultures participatives	Investissements	Environnements solidaires	55 000,00 €	35,00%	19 250,00 €	35 750,00 € (NM, fonds propres)
1 · 5	Conduite du projet de PFU	Dépense de personnel	Environnements solidaires	300 000,00 €	50,00%	150 000,00 €	150 000, 00 € (fonds propres)

Axe d'expérimentation et intitulé de l'action	Nature de la dépense (ingénierie, investissement, personnel)	Partenaire maître d'ouvrage	Montant prévisionnel HT de l'action (assiette de subvention PIA)	Taux de subvention PIA	Montant plafond de la subvention PIA	Cofinancement de l'action (montant et nom, y compris NPNRU)
Axe 2 Distribution et citoyenneté alimentaire : installation du Marché Alternatif de Bellevue (MAB)						
2.1	Etude complémentaire – définition du modèle	Etude / ingénierie	Marché Alternatif de Bellevue	20 000,00 €	80,00%	16 000,00 € 4 000,00 € (fonds propres)
2.2	Locaux et équipement nécessaires à l'installation du MAB	Investissements	Marché Alternatif de Bellevue	130 000,00 €	35,00%	45 500,00 € 84 500,00 € (NM, Région PDL, CD44, fonds propres)
2.3	Conduite du projet MAB	Dépense de personnel	Marché Alternatif de Bellevue	300 000,00 €	50,00%	150 000,00 € 150 000,00 € (fonds propres)
Axe 3 Création d'une filière complète de valorisation des biodéchets à l'échelle du Grand Bellevue						
3.1	Filière biodéchets : études complémentaires et transfert de savoirs-faire	Études / Ingénierie	Réflex	58 500,00 €	80,00%	46 800,00 € 11 700,00 € (fonds propres)
3.2	Filière biodéchets : équipements nécessaires à l'action	Investissements	Réflex	142 800,00 €	35,00%	49 980,00 € 92 820,00 € (NM, Ademe, fonds propres)
3.3	Conduite de la filière expérimentale de valorisation des biodéchets	Dépense de personnel	Réflex	200 000,00 €	50,00%	100 000,00 € 100 000,00 € (fonds propres)

Axe d'expérimentation et intitulé de l'action	Nature de la dépense (ingénierie, investissement, personnel)	Partenaire maître d'ouvrage	Montant prévisionnel HT de l'action (assiette de subvention PIA)	Taux de subvention PIA	Montant plafond de la subvention PIA	Cofinancement de l'action (montant et nom, y compris NPNRU)	
Axe 4 Animation de la dynamique de transitions							
4.1	Plan B : études techniques et suivi du chantier	Études / Ingénierie	Plan B, Tiers-lieu des Transitions	50 000,00 €	80,00%	40 000,00 €	10 000,00 € (NM)
4.2	Plan B : accompagnement du projet	Études / Ingénierie	Plan B, Tiers-lieu des Transitions	20 000,00 €	80,00%	16 000,00 €	4 000,00 € (fonds propres)
4.3	Plan B : réalisation, aménagement et équipement du tiers-lieu	Investissements	Plan B, Tiers-lieu des Transitions	279 550,00 €	35,00%	97 842,00 €	181 708,00 € (NM, Région PDL, CD44, Fonds propres)
4.4	Chargé de l'animation de Plan B	Dépense de personnel	Plan B, Tiers-lieu des Transitions	300 000,00 €	50,00%	150 000,00 €	150 000,00 € (fonds propres)
4.5	Chargé de l'animation globale du projet d'innovation	Dépense de personnel	Nantes Métropole	240 000,00 €	50,00%	120 000,00 €	120 000,00 € (fonds propres)
4.6	Chargée du suivi administratif et financier du projet d'innovation	Dépense de personnel	Nantes Métropole	90 000,00 €	50,00%	45 000,00 €	90 000,00 € (fonds propres)
4.7	Plan B : étude spécifique réemploi des matériaux	Études / Ingénierie	Plan B, Tiers-lieu des Transitions	20 000,00 €	80,00%	16 000,00 €	4 000,00 € (fonds propres)

Axe d'expérimentation et intitulé de l'action	Nature de la dépense (ingénierie, investissement, personnel)	Partenaire maître d'ouvrage	Montant prévisionnel HT de l'action (assiette de subvention PIA)	Taux de subvention PIA	Montant plafond de la subvention PIA	Cofinancement de l'action (montant et nom, y compris NPNRU)
Axe 5 : Une ferme urbaine aux Dervallières						
5.1	Étude d'accompagnement au montage de la ferme urbaine	Études / Ingénierie	Nantes Métropole	30 000,00 €	50,00%	15 000,00 € 15 000,00 € (fonds propres)
5.2	Infrastructures de la ferme urbaine	Investissements	Nantes Métropole	385 000,00 €	50,00%	192 500,00 € 192 500,00 € (fonds propres)
5.3	Équipements agricoles nécessaires à la production	Investissements	Nantes Métropole	150 000,00 €	50,00%	75 000,00 € 75 000,00 € (fonds propres)
5.4	Dépenses de personnel nécessaires au montage du projet	Dépense de personnel	Nantes Métropole	120 000,00 €	50,00%	60 000,00 € 60 000,00 € (fonds propres)

Axe d'expérimentation et intitulé de l'action	Nature de la dépense (ingénierie, investissement, personnel)	Partenaire maître d'ouvrage	Montant prévisionnel HT de l'action (assiette de subvention PIA)	Taux de subvention PIA	Montant plafond de la subvention PIA	Cofinancement de l'action (montant et nom, y compris NPNRU)
Axe 6 : Nantes Nord Fertile						
6.1	Études préalables Symbiose (serre)	Études / Ingénierie	Nantes Métropole Habitat	8 500,00 €	50,00%	4 250,00 € 4 250,00 € (fonds propres)
6.2	Modélisation du projet d'exploitation et animation au sol	Études / Ingénierie	Nantes Métropole Habitat	95 000,00 €	50,00%	47 500,00 € 47 500,00 € (fonds propres)
6.3	Symbiose : construction serre en toiture, aménagement et équipement	Investissements	Nantes Métropole Habitat	307 000,00 €	50,00%	153 500,00 € 153 500,00 € (fonds propres)
6.4	Parcelles au sol : aménagement et équipement	Investissements	Nantes Métropole Habitat	41 500,00 €	50,00%	20 750,00 € 20 750,00 € (fonds propres)
6.5	Dépenses de personnel nécessaires à la mise en œuvre du projet d'agriculture urbaine	Dépense de personnel	Nantes Métropole Habitat	120 000,00 €	39,00%	46 767, 00 € 73 233, 00 € (fonds propres)
Total :			3 540 850,00 €		1 727 439,00 €	1 813 361,00 €

Article 3.10 – Modification de l'article 10 relatif au plan de financement des opérations programmées

L'article est modifié et désormais rédigé comme suit :

Les participations financières prévisionnelles au titre de la présente convention pluriannuelle sont précisées dans les tableaux figurant en annexes C2 et C4 :

- Un plan de financement prévisionnel global faisant apparaître les co-financements envisagés pour chaque opération du projet, y compris celles non financées par l'ANRU ou, à titre informatif, celles du projet d'innovation financées par les PIA. Les financements ANRU au titre du PIA, validés par le premier ministre, figurent dans la convention-cadre de mise en œuvre du projet ou de la convention de financement du projet spécifique annexée, le cas échéant, à la présente convention.
- Le tableau financier par le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage reprenant, en les classant par nature d'intervention, maître d'ouvrage par maître d'ouvrage, l'ensemble des plans de financement prévisionnels des opérations pour lesquelles un soutien financier de l'ANRU, au titre du NPNRU, est sollicité dans la présente convention pluriannuelle. Il fait ainsi apparaître les concours financiers ANRU prévisionnels, déclinés entre montant de subventions ANRU prévisionnels et les volumes de prêts bonifiés prévisionnels. L'ensemble des co-financements prévisionnels sont précisés : commune, EPCI, conseil départemental, conseil régional, organisme HLM, Caisse des Dépôts, Europe, ...

Ce tableau financier est un tableau prévisionnel des dépenses et des recettes estimées, qui, au sens du règlement financier, programme des crédits sur les ressources financières du nouveau programme national de renouvellement urbain. Les participations financières prévisionnelles y sont détaillées. Sont également indiquées des participations financières prévisionnelles de tiers non signataires dont l'obtention est de la responsabilité de chaque maître d'ouvrage.

Au titre de la présente convention pluriannuelle :

- la participation financière de l'ANRU au titre du NPNRU s'entend pour un montant global maximal de concours financiers prévisionnels de 166 955 5748 €, comprenant 112 060 033 € de subventions, et 54 895 515 € de volume de prêts distribués par Action Logement Services. Cette participation se répartit sur les quartiers concernés de la façon suivante :
 - 8 174 000 € concours financiers prévisionnels comprenant 5 874 000 € de subventions et 2 300 000 € de volume de prêts portant sur les quartiers d'intérêt régional,
 - 155 618 659 € concours financiers prévisionnels comprenant 101 492 161 € de subventions et 54 126 498 € de volume de prêts portant sur les quartiers d'intérêt national.
 - 1 827 500 € concours financiers prévisionnels comprenant 1 827 500 € de subventions sur les opérations transversales
- la participation financière de l'Anah s'entend pour un montant global maximal, non actualisable, de 54 951 €.

- la participation financière de la Caisse des Dépôts s'entend pour un montant global maximal, non actualisable, de 150 000 € **et à 41 000€ au titre de la démarche « Quartiers résilients »**. La mise en œuvre du programme s'appuie par ailleurs sur le financement en prêts de la Caisse des dépôts pour un montant prévisionnel de 137 541 564 €. Les modalités d'intervention seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maîtres d'ouvrage concernés. Les décisions d'octroi des financements de la Caisse des Dépôts seront prises par les comités d'engagement compétents. Les caractéristiques des prêts, y compris le taux d'intérêt, sont celles en vigueur au jour de l'émission de chaque contrat de prêt. **Au titre du volet de l'action TI et de l'action « Démonstrateurs de la ville durable » du PIA la participation financière ce la CDC s'entend pour un montant global maximal de 1 727 439 €.**
- la participation financière du Conseil départemental s'entend pour un montant maximal de 4 600 000 € pour toutes les opérations décrites à l'article 9.2.1 de la convention modifié par l'avenant 1.
- la participation financière de l'ANRU au titre de l'axe 1 de l'action VDS du PIA s'entend pour un montant global maximal de 95 785,60 €.

Pour rappel :

- le tableau financier des opérations physiques relatif au protocole de préfiguration portant sur les quartiers concernés par la présente convention pluriannuelle figure en annexe C8.

Le tableau ci-dessous indique les concours financiers NPNRU totaux programmés (protocole et convention) par quartier concerné par la présente convention¹ :

¹ *Le cas échéant la présente convention fait mention des concours financiers NPNRU programmés dans les autres conventions NPNRU portant sur le même territoire intercommunal, et les tableaux financiers concernés sont joints pour information en annexe C9.*

Quartier concerné (nom et numéro du QPV)	Montant de subvention NPNRU	Volume de prêt bonifié NPNRU	Concours financiers NPNRU totaux
Bellevue Nantes Saint- Herblain QP 044005...	63 531 090 €	27 054 326 €	90 585 416 €
Bottière Pin-Sec QP 044014...	17 495 542 €	7 138 538 €	24 634 080 €
Bout des Landes Bout des Pavés QP 044008/ La Boissière QP 6044009	25 079 276 €	18 402 651 €	43 481 927 €
Dervallières QP 044006...	5 950 650 €	2 300 000 €	8 250 650 €
Transversal 69 99999 QP multisite	1 323 710 €		1 323 710 €
Totaux :	113 380 268 €	54 895 515 €	168 275 783 €

ARTICLE 4 – DATE D’EFFET ET MESURE D’ORDRE

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature par la dernière partie prenante signataire.

Les clauses de la convention pluriannuelle non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées et applicables conformément aux dispositions prévues dans la Convention pluriannuelle.

La convention pluriannuelle et ses avenants successifs, en ce compris le présent avenant, forment un tout indivisible. Une version actualisée de la convention pluriannuelle consolidant l'ensemble des modifications sera remise à l'ANRU par le porteur de projet.

ANNEXES

TABLEAU FINANCIER et ANNEXES DU CONTRAT MODIFIES